

**INTERPELLATION URGENTE**  
**du Groupe CSPO, par le député Philipp Schnyder, concernant un concept pour lutter**  
**contre la loi sur l'aménagement du territoire (11.12.2012) 4.238**

Critères d'urgence

Actualité de l'événement: En mars 2013 a lieu le scrutin référendaire relatif à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Imprévisibilité: Avant l'aboutissement du référendum en automne 2012, il demeurait incertain si une votation aurait lieu ou non.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate: L'adoption de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire aurait pour le canton du Valais et ses habitants de très graves conséquences en matière de finance et de politique de développement; il faut donc accorder la plus haute priorité à une intervention rapide.

Au printemps, le peuple suisse se prononcera sur la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire. Les conséquences négatives incommensurables de cette loi sur l'économie valaisanne sont largement connues et ne nécessitent aucun autre éclaircissement. Les discussions avec des citoyens, des représentants des autorités et des spécialistes montrent régulièrement que la loi n'a de chances sérieuses d'être rejetée que si le Canton du Valais se dote d'un excellent concept et parle d'une seule voix durant la campagne de votation. Ce concept doit être élaboré de manière professionnelle en matière d'argumentaire, d'organisation, de présence des membres du Gouvernement valaisan, de lobbying et de calendrier afin de s'éviter un réveil douloureux après la votation. Le Conseil d'Etat est prié de fournir des renseignements sur l'existence et l'aspect d'un tel concept ou sur la manière dont il compte mener la campagne de votation.

Conclusion:

Seul un excellent concept pourrait permettre de corriger l'erreur de cette loi sur l'aménagement du territoire.

Sion, le 11 décembre 2012  
(09h48)

Groupe CSPO, par  
Philipp Schnyder, député